



THÈME DU JOUR

FILIÈRE AGRÉÉE : QUELLES DISTANCES RESPECTER ?

Quand les eaux sont traitées avant leur infiltration

Oui !
Des distances adaptées
pour une installation
efficace et conforme !



1 COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- La filière agréée (microstation, filtre compact, etc.) assure le traitement des eaux usées dans un ou plusieurs compartiments étanches.
- Les eaux traitées sont ensuite évacuées par infiltration dans le sol en place, sous-jacent ou juxtaposé au traitement (selon les règles de l'art).



Eaux usées

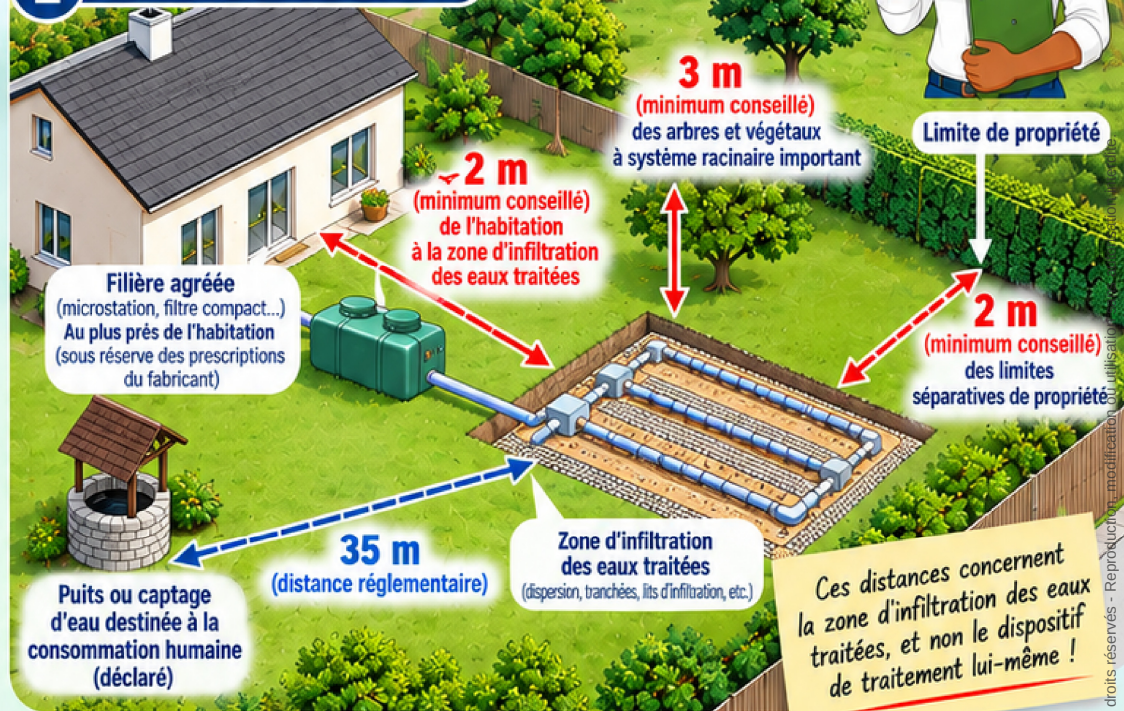


Filière agréée
(traitement des eaux usées)



Infiltration des
eaux traitées
(évacuation par le sol)

2 LES DISTANCES À RESPECTER



3 CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LA FILIÈRE AGRÉÉE



- ✓ Pas de distance réglementaire vis-à-vis de l'habitation.
- ✓ Peut être implantée à proximité de l'habitation et des sorties d'eaux usées.
- ✓ Accessible pour l'entretien et la vidange.
- ✓ Respecter les prescriptions de pose du fabricant (ouvrages fondés, charges, ventilation, etc.).

4 INFILTRATION DES EAUX TRAITÉES : PAS DE DISTANCE RÉGLEMENTAIRE NATIONALE (sauf 35 m du captage)



- ➔ Aucune distance réglementaire nationale imposée vis-à-vis de l'habitation, des limites de propriété ou des arbres.
- ➔ Implantation définie selon les règles de l'art (FD P16-007), l'étude de sol et les contraintes du projet.
- ➔ Nous préconisons, lorsque la configuration le permet, un recul minimal de 2 m de l'habitation, 2 m des limites de propriété et 3 m des arbres.

5 DISTANCE RÉGLEMENTAIRE



35 m minimum d'un captage
d'eau destinée à la consommation
humaine (déclaré).

Ces distances sont des minimums
pouvant être adaptées en fonction
des caractéristiques du terrain, des contraintes
du projet et des éventuelles prescriptions
locales (SPANC, PLU, etc.).

LE CONSEIL DE L'INGÉNIEUR



Bien étudier la nature du sol et l'implantation
de la zone d'infiltration pour assurer la pérennité
de l'installation et éviter tout impact
sur les ouvrages fondés !

À RETENIR !



- ➔ La filière agréée assure le traitement des eaux usées.
- ➔ L'infiltration des eaux traitées n'est pas soumise à des distances réglementaires nationales (hors 35 m du captage).
- ➔ Nous préconisons un recul d'environ 2 m de l'habitation et des limites de propriété, et 3 m des arbres, lorsque la configuration le permet.



06 90 577 970



bet.anc.concept@gmail.com



Immeuble Mimosa,
30 Lotissement Dugazon de Bourgogne,
97139 LES ABYMES



www.anc-concept.fr



@anc.concept.bet



Étudier • Concevoir • Accompagner
pour un assainissement durable